

PROGRAMME IMPULSION

Année de concours : 2021-2022

Date limite (demande) : 29 avril 2021, 16h

Montant : 100 000 \$ maximum

Durée du financement : 1 an

Annonce des résultats : Juillet 2021

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes](#) (RGC) des Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation des Fonds de recherche du Québec. Seules les conditions particulières visant le programme **IMPULSION** sont indiquées dans ce document et prévalent sur les [RGC](#).

Le lien menant vers le [Portfolio électronique](#) et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet [Accès portails](#) du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans la section À propos de FRQnet. Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire. En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme ou d'un appel à proposition vers un autre et la demande sera déclarée non admissible.

Le Fonds requiert de joindre le [CV commun canadien](#) et exige de joindre un fichier PDF des Contributions détaillées dans le Portfolio électronique. Attention : Vous devrez vous assurer que tous les CV communs canadiens sont au format prescrit par le Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé.

UN DOSSIER DÉPOSÉ APRÈS LA DATE LIMITE DU CONCOURS, SOIT LE 29 AVRIL 2021 À 16 h, SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

CONTEXTE

La pandémie de COVID-19 est venue transformer considérablement la vie des Québécoises et des Québécois. Les conséquences de cette crise sanitaire ont eu un impact sur plusieurs sphères de notre société, en venant notamment ébranler des piliers importants tels que l'économie et la santé financière. Afin de soutenir la sortie de pandémie, il importe de créer des initiatives concrètes qui appuieront les forces en recherche du Québec et contribueront à reconstruire l'économie. Dans cette optique, les trois Fonds de recherche du Québec s'associent en lançant le programme **IMPULSION**, lequel cible quatre domaines jugés prioritaires.

1- OBJECTIFS

Le programme **IMPULSION** a comme objectif principal la mise en place de conditions favorables et d'un environnement propice à la relance économique post-pandémique. Les projets financés devront permettre, à très court terme, de trouver des solutions à différentes problématiques sociétales ainsi que d'établir ou développer des liens de collaboration avec des organismes communautaires, des entreprises privées ou tout milieu utilisateur au Québec, en vue de favoriser une appropriation rapide et adéquate de connaissances en réponse à leurs besoins spécifiques.

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

Le programme **IMPULSION** prévoit le déploiement de quatre appels de propositions visant à soutenir la réalisation de projets de recherche, à déploiement rapide, ancrés dans l'un des domaines suivants:

1. Agroalimentaire
2. Éducation
3. Énergies vertes
4. Vieillesse

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront :

- Investiguer une problématique de recherche arrimée aux besoins des organismes communautaires, des entreprises privées ou de tout milieu utilisateur en mettant à profit l'état actuel des connaissances;
- Générer des résultats et retombées à très court terme prenant la forme de solutions concrètes que les organismes communautaires, les entreprises privées ou tout milieu utilisateur pourront rapidement s'approprier;
- Créer une valeur ajoutée pour le Québec (amélioration des processus; optimisation des ressources; amélioration du bien-être; de l'inclusion; valorisation de la propriété intellectuelle, création ou soutien d'emplois, etc.).

DOMAINE DE RECHERCHE-VIEILLESSE

Certains groupes démographiques ont été plus durement touchés que d'autres durant la pandémie de COVID-19. C'est le cas des personnes âgées. Cet appel à propositions a comme objectif principal de répondre rapidement à des enjeux de santé et de société identifiés au cours des derniers mois en lien avec le vieillissement et les personnes âgées. Les résultats de ces recherches permettront d'éviter que certains écueils provoqués par cette situation d'urgence ne se reproduisent à nouveau, notamment par l'identification des problématiques et la mise en place de solutions concrètes, adaptées et durables, et ce, tant au niveau de l'amélioration du bien-être des personnes âgées, de leur autonomie, de l'offre de soins et services, des avancements technologiques et des innovations sociales.

Le domaine de recherche sur le vieillissement inclut les deux thématiques suivantes :

Efficiences du système de soins dont :

- Meilleures pratiques pour la prestation de soins à domicile (incluant télémédecine, santé numérique, etc.)
- Meilleures pratiques pour la prestation de soins de longue durée en temps de pandémie
- Perspectives de rehaussement de la collaboration interprofessionnelle dans les soins et services offerts aux personnes âgées, en contexte COVID-19 et post-COVID-19
- Pratiques et approches novatrices développées en contexte d'urgence pandémique et à potentiel de mise à l'échelle dans le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que dans les résidences pour aînés et de soins de longue durée

Solutions aux impacts directs de la COVID-19 sur la santé des personnes âgées dont :

- Mitigation des effets du confinement des personnes âgées
 - Pour le maintien de l'autonomie et pistes de solutions pour le bien-être des personnes âgées
 - Pour le maintien de la mobilité
 - Pour la qualité de vie et l'espérance de vie
 - Pour contrer l'isolement social et améliorer la santé mentale
- Facteurs de vulnérabilité physique, psychologique des personnes âgées, et importance de la socialisation en contexte COVID-19 et post-COVID-19, et moyens d'atténuer leurs impacts
- Aménagement et gestion des milieux de vie des personnes âgées afin de garantir leur bien-être physique et mental ainsi que leur sécurité

Nous invitons les personnes souhaitant soumettre une demande à consulter la liste des projets financés par les FRQ dans ce domaine (voir [ici](#), [ici](#) et [ici](#)) afin de s'assurer que la recherche envisagée présente une vraie valeur ajoutée sur le plan notamment de la problématique investiguée ou de l'approche adoptée.

2- CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'équipe doit être composée d'un minimum de 3 personnes soit :

- Une chercheuse ou un chercheur principal répondant aux statuts 1, 2 ou 3 des [RGC](#)
- Une cochercheuse ou un cochercheur répondant aux statuts 1, 2 ou 3 des [RGC](#)
- Une cochercheuse ou un cochercheur représentant un milieu utilisateur et répondant aux statuts 4a), 4b) ou 4c) des [RGC](#)

Une personne ne peut endosser le rôle de chercheuse ou de chercheur principal que pour une seule proposition soumise dans le cadre du programme **IMPULSION**, tous domaines confondus. Il n'y a en revanche pas de limite de participation pour les personnes qui souhaitent rejoindre plusieurs propositions à titre de cochercheuses ou de cochercheurs.

D'autres personnes peuvent s'ajouter à l'équipe, sans aucune restriction sur le nombre :

- **Cochercheuses et cochercheurs :** statuts 1, 2, 3, 4a), 4b), 4c) et 4d) tel que défini dans les [RGC](#).
- **Collaboratrice ou collaborateur :** Toute personne répondant à l'un ou l'autre des quatre statuts en recherche prévus aux RGC. Toutefois, les personnes répondant aux statuts en formation tels que définis par les [RGC](#) (page 8) ne sont pas admissibles à ce rôle.

Le rôle et le statut en recherche de chaque membre de l'équipe doivent être bien définis dans les documents soumis pour évaluation. Tous les membres de l'équipe doivent démontrer de manière adéquate qu'ils collaboreront activement au projet proposé et préciser leur niveau d'implication dans l'équipe. L'implication des milieux utilisateurs doit aussi être précisée.

Les Fonds de recherche encouragent fortement la collaboration de chercheuses et chercheurs ayant des expertises dans des secteurs de recherche différents.

3- CONSTITUTION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET PIÈCES REQUISES

Le formulaire est disponible exclusivement à partir d'un Portfolio électronique FRQNT pour les appels de propositions en Agroalimentaire et Énergies vertes, d'un Portfolio électronique pour le volet Éducation et d'un Portfolio électronique FRQS pour le volet Vieillesse.

Comme indiqué dans les [RGC](#), le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par les Fonds.

Seuls les formulaires rendus disponibles dans FRQnet, complétés et transmis via cette plateforme sont acceptés. Toute page excédentaire en regard du nombre maximal autorisé dans une des sections de la demande est retirée du dossier soumis à l'évaluation. Aucun document joint au dossier, mais non exigé dans les présentes règles n'est transmis au comité d'évaluation. Aucun document transmis après la date limite du concours n'est considéré. Les Fonds se réservent le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents et de toutes les informations fournies dans la demande auprès des autorités concernées.

Les pièces requises sont les suivantes :

- Formulaire de demande électronique incluant les onglets:
 - Description du projet : description en lien avec les critères d'évaluation (6 pages maximum)
 - Budget : une justification des dépenses prévues (2 pages)
 - Autres documents :
 - A. Une lettre de la direction du département clinique ou du doyen ou de la doyenne de la faculté, pour une chercheuse clinicienne ou un chercheur clinicien, précisant combien d'heures seront dégagées des obligations cliniques de la personne présentant une demande pour réaliser le projet de recherche, le cas échéant;
 - B. CV commun canadien de la chercheuse ou du chercheur de statut 4 a) plus les contributions détaillées;
 - C. CV abrégé de 2 pages pour les cochercheuses et cochercheurs de statut 4b), 4c) et 4d).
- CV commun canadien de la chercheuse principale ou du chercheur principal ainsi que pour tous les autres membres de l'équipe, sauf pour les personnes de statut 4b), 4c) et 4d)

Programme IMPULSION- Appui à la relance économique

- Contributions détaillées de tous les membres de l'équipe, sauf pour les cochercheurs et cochercheuses des statuts 4b), 4c) et 4d)

Les personnes de statut 4a) devront acheminer leurs CCV et leurs contributions détaillées en format PDF au chercheur principal ou à la chercheuse principale. Les personnes de statut 4b), c) et d) devront acheminer un CV abrégé de deux pages en format PDF au chercheur principal ou à la chercheuse principale.

IMPORTANT

Le CV commun canadien doit être rempli dans la version du Fonds gestionnaire de l'appel de propositions ciblé pour tous les membres de l'équipe ayant un statut 1, 2 ou 3 ainsi qu'être actualisé dans les 12 mois précédant la date limite du concours. Le fichier des « Contributions détaillées » doit être complété selon le format d'un des Fonds et joint à la demande, dans la section appropriée du Portfolio du Fonds gestionnaire. Pour plus de détails, voir le document Préparer un CV pour les Fonds disponible dans la Boîte à outils du programme. Veuillez noter que si vous devez modifier le format de votre CV (changement de Fonds), la modification doit être faite **un minimum de 24h avant la date limite** sans quoi vous ne pourrez pas transmettre votre demande.

Pour s'assurer qu'il soit bien transmis au FRQS, le fichier des « Contributions détaillées » des membres de l'équipe doit être sauvegardé en format .PDF et joint dans le Portail FRQnet du FRQS sous la rubrique CV commun canadien.

Chaque cochercheur ou cochercheuse doit donner son consentement à figurer dans la composition de l'équipe, avant la date limite de l'établissement gestionnaire, le cas échéant, sans quoi le formulaire ne pourra être transmis. Les cochercheurs et cochercheuses qui n'ont pas encore de compte FRQnet sont invités à suivre la procédure « création de compte FRQnet » disponible dans la Boîte à outils.

4- ÉVALUATION DES DEMANDES

Comme indiqué dans les [RGC \(section 4\)](#), les Fonds reçoivent les demandes de financement, en évaluent l'admissibilité et en confient l'évaluation scientifique à des comités formés à cette fin. Ils peuvent recourir également, au besoin, à des expertises externes. Toutes ces personnes peuvent provenir du Québec, du Canada ou de l'international.

Pour être recommandée pour financement, une demande doit obtenir **une note globale minimale de 70%**.

Programme *IMPULSION- Appui à la relance économique*

Les demandes sont évaluées selon les critères, les sous-critères et les pondérations suivants :

Critères	Pondération
Projet <ul style="list-style-type: none">• Capacité du projet à répondre adéquatement et de façon novatrice au(x) besoin(s) identifié(s) par les milieux utilisateurs ciblés• Clarté de la problématique investiguée et rigueur méthodologique• Faisabilité et réalisme de l'échéancier	25
Équipe <ul style="list-style-type: none">• Pertinence et complémentarité des compétences et réalisations présentes au sein de l'équipe, en lien avec le projet• Capacité de l'équipe à collaborer avec les organismes communautaires, les entreprises privées ou tout autre milieu utilisateur• Intégration de la relève étudiante, incluant les postdoctorantes et postdoctorants	25
Retombées à court terme <ul style="list-style-type: none">• Niveau d'applicabilité de la solution ou approche proposée et importance des retombées potentielles pour les milieux utilisateurs• Efficience de la stratégie anticipée de mobilisation des connaissances et de transfert vers les milieux concernés et capacité à favoriser l'appropriation des solutions développées découlant du projet• Contribution concrète du projet à la relance économique post-pandémie notamment par la création de valeur	50

Une attention particulière sera portée par les membres du comité d'évaluation à la pertinence des projets soumis en lien avec les objectifs et thématiques spécifiques liés aux domaines du programme et à leurs retombées à très court terme.

5- DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le financement proposé est d'une durée d'un (1) an, sans possibilité de prolongation.

Type de financement	Budget maximum par projet (incluant les FIRs)	Durée
Projet de recherche	100 000 \$*	1 an
Nombre maximum de projets financés dans chacun des domaines de recherche	5	
Enveloppe budgétaire totale des 4 appels (Énergie verte, Agroalimentaire, Vieillesse, Éducation)	2 000 000 \$	

**Les montants indiqués peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis, en fonction notamment des crédits rendus disponibles pour ce programme.*

Veillez-vous référer à la section 8 des **RGC** pour les dépenses admissibles. Dans le cadre du programme IMPULSION, les Frais indirects de recherche (FIR) seront considérés comme une dépense admissible, selon la ventilation ci-dessous :

Statut de la chercheuse principale ou chercheur principal	Montant maximum pour la subvention	Montant maximum pour les FIR**
Statut 1 ou 2	78 740 \$	21 260 \$
Statut 3	100 000 \$	0 \$***

** Les FIR représentent 27% du montant total de la subvention

***Les FIR ne sont pas une dépense admissible pour les chercheuses principales et chercheurs principaux ayant le statut 3.

Montant SUPPLÉMENTAIRE pour les chercheuses et les chercheurs de collège de statut 3 admissibles et ayant une tâche d'enseignement

Pour **chaque chercheuse ou chercheur de collège membre de l'équipe de recherche et ayant une tâche d'enseignement**, un montant additionnel maximal de 40 000 \$ pourra être versé directement à l'établissement collégial pour compenser la partie du salaire vouée au dégage­ment de la tâche d'enseignement. Un document justificatif à cet effet doit être inséré dans l'onglet « Dégage­ment – collèges » du formulaire FRQnet. Il revient à la chercheuse principale ou au chercheur principal d'identifier chaque cochercheuse ou cochercheur de collège pour lesquels est demandé un dégage­ment de tâches d'enseignement.

En cas d'octroi, et suite à l'acceptation du financement par la chercheuse principale ou le chercheur principal, un formulaire concernant spécifiquement les montants pour dégage­ment d'enseignement sera rendu disponible dans les Portfolios électroniques des personnes ciblées.

6- SUIVI ET REDDITION

Conformément aux articles 6.2 et 7.1 des **RGC**, la personne titulaire d'un octroi est tenue d'approuver les rapports financiers annuels produits par l'établissement gestionnaire de son octroi dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier des Fonds du 31 mars de chaque année, soit avant le 30 juin.

En acceptant un octroi, la personne titulaire s'engage à soumettre un rapport scientifique. Les modalités de reddition ainsi que le contenu du rapport seront précisées dans la lettre d'octroi.

Les FRQ pourront utiliser le rapport scientifique à des fins de reproduction, d'adaptation, de publication, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.

Les personnes titulaires d'une subvention doivent indiquer, dans tout communiqué, rapport, article ou communication que la recherche a été financée par les FRQ.

7-ANNONCE DES RÉSULTATS

Les octrois consentis par les FRQ sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions des conseils d'administration des FRQ. Ils peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.

Pour toute information concernant les résultats du concours, consultez la personne responsable du programme ou le site Web du Fonds.

8- AUTRE PRÉCISION : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En plus de l'article 5.6 des RGC concernant la propriété intellectuelle, les éléments et précisions suivants doivent être considérés :

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle – Les FRQ reconnaissent les droits de la personne titulaire d'octroi et de son établissement gestionnaire sur la propriété intellectuelle des travaux de recherche incluant: les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires, le rapport d'étape, le rapport scientifique, le rapport final et les résultats de recherche, sous quelque forme que ce soit, découlant des travaux financés dans le cadre du programme ([RGC](#), article 5.6).

Droit des FRQ concernant l'utilisation des travaux de recherche – Toute demande relative à l'utilisation des travaux de recherche, notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux personnes titulaires d'octrois ou à leur établissement. Ces derniers doivent tenir compte de leurs obligations, notamment en matière de protection des participants et des participantes à la recherche, ou encore du respect des politiques de propriété intellectuelle applicables aux travaux de recherche.

9-PERSONNE À CONTACTER POUR CE PROGRAMME

Sandy Lalonde

Chargée de programmes

Programme IMPULSION - Vieillessement

514-873-2114, poste 4232

sandy.lalonde@frq.gouv.qc.ca